



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réglementation

Question écrite n° 192

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat au logement sur les moyens d'information relatifs aux aides au logement. Certes, des services déconcentrés des directions départementales de l'équipement, les PACT et associations telle l'ADIL, sont à la disposition du public et des élus pour les renseigner. Toutefois, il souhaiterait qu'un guide puisse être mis en place, destiné notamment aux maires et à leurs services. Il pourrait être consulté sur Minitel ou sur le réseau Internet. Il lui demande si cette proposition pourrait recueillir, auprès de lui, un écho favorable, et de bien vouloir lui préciser la suite qu'il entend réserver à cette initiative.

Texte de la réponse

L'information du public est l'une des préoccupations majeures du secrétariat d'Etat au logement. Un guide grand public est actuellement en cours d'élaboration. Il permettra au particulier, qu'il soit locataire, accédant, propriétaire occupant ou bailleur, de se renseigner sur les différentes aides dont il peut bénéficier. Ces informations sont d'ores et déjà disponibles sur le service télématique 36-15 Infologement du ministère qui offre en outre au particulier la possibilité de calculer le montant des prêts auquel il a droit (prêt 0 %, PEL, CEL). La refonte de ce service télématique est actuellement en cours pour permettre d'élaborer une interface Internet qui sera disponible début 1998.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 192

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 1997, page 2209

Réponse publiée le : 11 août 1997, page 2600